



MÉTIERS PUBLICS

VOUS FORMER EST NOTRE MÉTIER

JOURNÉE D'ACTUALITÉ : LE CG3P BIS, LA REFONTE DU RÉGIME DES PROPRIÉTÉS DES PERSONNES PUBLIQUES OU LES APPORTS DE L'ORDONNANCE DU 19 AVRIL 2017

PROGRAMME

Préambule :

- Le contexte communautaire et la financiarisation du Domaine
- L'origine de l'ordonnance modificative
- Les échecs de la jurisprudence face à la réforme initiale
- Les grands axes et l'entrée en vigueur de la version 2017

I LES TITRES D'OCCUPATION

La durée

- par anticipation
- limitée dans le temps économique,
- combinée avec le défaut de cessibilité
- la courte durée échappant à la procédure

La procédure de passation

- un long cheminement
- les titres soumis
- les exceptions
- la procédure à respecter

Et la redevance ?

II LA VENTE DU PATRIMOINE

La souplesse

- la généralisation de la désaffectation par anticipation
- la généralisation de la régularisation
- l'engagement de vente sous domanialité publique validée
- le déclassement lors de la vente

Et le prix ?

BILAN ET PROSPECTIVES DES APPORTS DE LA RÉFORME SELON LA JURISPRUDENCE RÉCENTE NATIONALE ET INTERNATIONALE

OBJECTIFS

Connaitre les nouvelles règles sur la passation des titres d'occupation et sur la vente du patrimoine

PUBLICS

Agents des collectivités territoriales, des établissements publics fonciers

Professionnels de l'immobilier, des travaux publics et des assurances, architectes ou urbanistes maîtrisant les fondamentaux de la domanialité publique, avocats, notaires, conseils juridiques

MÉTHODE

Grande journée d'Actu avec un formateur expérimenté

Présentation et exposé

Questions / Réponses

DATES



16/11/17

LIEUX



Paris

DURÉE



1 jour

TARIF



790 € HT

REPAS



inclus